

ARRÊTÉ 2022-36

PORTANT RECEVABILITÉ DES LISTES DE CANDIDATURES

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L719-1 et D719-4 et suivants ;
 - Vu** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
 - Vu** le règlement intérieur de l'Université adopté par le Conseil d'administration en sa séance du 13 juillet 2018, modifié ;
 - Vu** l'arrêté électoral 2022-09 portant élection des représentants des usagers au sein des conseils de composantes ;
 - Vu** les candidatures reçues dans les délais impartis ;
- Après consultation** du Comité électoral consultatif en date du 4 février 2022, et sur décision de la Présidente de l'Université,

Arrête :

Article 1 : candidatures recevables

Sont déclarées recevables pour l'élection des représentants des usagers au sein des conseils de composantes, organisée le 10 février 2022, les listes de candidatures suivantes :

UFR LANGUES

Collège des usagers – 7 sièges à pourvoir

Liste incomplète intitulée « Représentants des étudiants des langues » composée de :

- 1/ Mohamad ABO TARA
- 2/ Rasha SULIEMAN
- 3/ Eduard FITO ESCRICHE
- 4/ Jeanne BRUNEL
- 5/ Kylian ZAMY
- 6/ Reem KHER BECK
- 7/ Benjamin FAARVANG
- 8/ Federica NATALE

ICOM

Collège des usagers – 5 sièges à pourvoir

Liste incomplète intitulée « l'ICOM d'aujourd'hui pour demain » composée de :

- 1/ Théo DUSSAUZET
- 2/ Pauline CARTIER
- 3/ Kody DOUANGSITHY
- 4/ Flora THIERRY
- 5/ Tom SALLEMBIEN
- 6/ Maïka BATAILLE
- 7/ Tristan PACIONE
- 8/ Marion FOSSE

Article 2 : Absence de candidatures

L'absence de candidatures ayant été constatée dans le collège des usagers pour les UFR LESLA, SEG (collège des usagers des 1^{er} et 2^{ème} cycles) et T&T, ces sièges demeurent vacants jusqu'à l'organisation d'un nouveau scrutin.

Article 3 : Publicité

Le présent arrêté sera notifié aux membres du Comité électoral consultatif et aux délégués de listes. Il sera affiché dans les locaux universitaires et mis en ligne sur le site internet et intranet de l'Université.

Fait à Lyon, le 4 février 2022



Nathalie DOMPNIER

